Niveau(x) d'enseignement: 8 Numéro EDUQ : 8670219
Centre d'intérêt: 090

Dussault, Gilles, 1930-.

Pour une politique québécoise de la recherche scientifique : réponses aux questions posées par le ministre d'Etat au développement culturel lors de l'atelier du 18 octobre 1979 sur la recherche universitaire / Gilles Dussault. -- Sainte-Foy : INRS-Education, 1979.
10 f. ; 28 cm.

Code: D-100.

Vedette(s)-secondaire(s): INRS-Education

Descripteur(s): Politique de recherche * Recherche scientifique * Chercheur * Rôle de l'université * Universitaire (Ordre d'enseignement)

Identificateur(s) de sujet: Recherche universitaire * Livre vert sur la recherche scientifique (1979)

L'auteur présente les réponses qu'il a faites aux questions posées par le ministre d'Etat au développement culturel lors de l'atelier du 18 octobre 1979 sur la recherche universitaire. Le thème général de l'atelier était: "Les conditions concrètes de la pratique de la recherche en milieu universitaire". Ce thème général était divisé en quatre sous-thèmes: 1. le statut de professeur-chercheur; 2. l'encadrement et les infrastructures de recherche à l'université; 3. l'impact d'une réorganisation du système scientifique sur la pratique de la recherche universitaire; 6. la participation des chercheurs aux diverses instances du système scientifique.

Type de document: r

EDUQ 8670219

Gilles Dussault

POUR UNE POLITIQUE QUEBECOISE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE: Réponses aux questions posées par le ministre d'Etat au développement culturel...

INRS-Education, D-100, 1979.

EDUQ 8670219

Pour une politique québécoise de la recherche scientifique:

Réponses aux questions posées par le ministre d'Etat au développement culturel lors de l'atelier du 18 octobre 1979 sur la recherche universitaire

Gilles Dussault

D-100

INRS-Education
2383 Chemin Ste-Foy
Ste-Foy, P.Q.
G1V 1T1

Préambule

Dans le cadre des opérations de type consultatif organisées par le ministre d'Etat au développement culturel à la suite de la publication du Livre vert sur la recherche scientifique (mars 1979) et du dépôt de plus de cent mémoires qui ont constitué une première réaction du milieu à l'expression des intentions gouvernementales, se tenait à l'hôtel Windsor de Montréal, le 18 octobre 1979, un atelier de travail auquel assistaient les ministres Camille Laurin et Jacques-Yvan Morin, ainsi que vingt chercheurs ou représentants de groupes ou organismes intéressés à la recherche. Lors de cet atelier, les participants étaient invités à répondre à des questions formulées par le ministre d'Etat au développement culturel, regroupées sous quatre thèmes identifiés par ce même ministre et soumises aux répondants quelques jours seulement avant l'atelier. La nature des thèmes et les questions posées sont reproduites ci-dessous telles qu'elles apparaissaient dans un document de travail non daté et non signé mais qui provenait du gouvernement du Québec et avait été préparé par le comité d'organisation des ateliers de travail.

Il n'est peut-être pas inutile de rappeler que chaque participant ne disposait que de trois minutes pour répondre aux questions rattachées à un thème donné.

L'ATELIER

Thème général
de l'atelier : LES CONDITIONS CONCRETES DE LA PRATIQUE DE LA RECHERCHE EN MILIEU UNIVERSITAIRE.

Thème I : LE STATUT DE PROFESSEUR-CHERCHEUR

Questions rattachées au Thème I:

1. Est-il souhaitable et utile que soit officiellement reconnue une certaine diversité de profils de carrière universitaire, comportant des normes spécifiques d'évaluation et de promotion?

2. Est-il souhaitable et utile de définir des règles générales de répartition des tâches d'enseignement et de recherche qui tiennent davantage compte de la diversité des situations (niveaux d'enseignement, disciplines, choix des individus, etc.) et de leur attacher des critères d'évaluation et des normes de promotion qui leur soient appropriés?

3. Est-il souhaitable et utile de préciser la manière dont les individus et les institutions doivent veiller à assurer la liaison entre recherche et enseignement?

Réponse de
Gilles Dussault:

Il existe déjà, dans le réseau universitaire québécois, une diversité de profils de carrière professorale, de règles de répartition des tâches d'enseignement et de recherche, de modes de liaison entre l'enseignement et la recherche. J'en veux pour preuve, mais ce n'est pas la seule, la réalité de l'Institut National de la Recherche Scientifique où la convention collective entre l'Institut et ses professeurs traite en détail de ces questions et précise des façons de faire qui ont permis, depuis 10 ans, aux professeurs de cette constituante de l'Université du Québec, de participer par la recherche et jusqu'à un certain point par l'enseignement, à la poursuite d'objectifs prioritaires de la collectivité québécoise.

Toutefois, les questions posées à propos de ce thème concernent davantage la régie interne ou la vie propre de chaque établissement universitaire qu'une politique québécoise de la recherche scientifique. La carrière universitaire, ses profils, la répartition des tâches d'enseignement et de recherche, les critères d'évaluation des professeurs, les critères de leur promotion, la ou plutôt les manières (car on imagine difficilement qu'il n'y ait, comme tendrait à le faire entendre la 3e question qu'on nous propose pour ce premier thème) d'assurer la liaison entre recherche et enseignement, voilà autant de points qui relèvent de la juridiction concertée des syndicats de professeurs et des administrations universitaires. Le gouvernement ou le pouvoir public peut s'intéresser à cette question, il peut susciter des débats à ce propos, mais il ne lui revient pas de présider à ces débats. Je ne saisis donc pas la pertinence d'ouvrir les échanges par des questions de cette nature.

Thème II : L'ENCADREMENT ET LES INFRASTRUCTURES DE RECHERCHE A L'UNIVERSITE

Questions rattachées au Thème II:

1. Y a-t-il lieu de maintenir et de développer pour la recherche universitaire des structures spécifiques d'encadrement (centres, instituts, etc.)? Si oui, quels moyens peuvent être pris afin que les activités de ces entités spécifiques s'articulent organiquement aux activités départementales de recherche et d'enseignement?

2. La nomination de responsables de recherche au niveau des départements constitue-t-elle un bon moyen de valoriser la fonction recherche dans l'organisation quotidienne de l'université?

3. Quels moyens peuvent être pris pour favoriser la mise sur pied ou l'amélioration de bibliothèques spécialement conçues en fonction de la recherche?

Réponses de
Gilles Dussault

1. a) Il y a lieu de maintenir les centres et instituts tant locaux que régionaux ou nationaux qui, à l'épreuve, ont établi leur efficacité, leur utilité, leur productivité.

Il y a lieu de s'inspirer des cas de réussite pour développer d'autres centres et instituts, là où ils répondraient à des besoins. Le Livre vert nous a pertinemment donné l'exemple là-dessus en prenant, consciemment ou non, l'INRS comme modèle

de ce nouveau type d'organisation de recherche dont la création constituerait un apport pour le développement de la recherche scientifique québécoise: les instituts publics de recherche. Je me permettrai de redire ici que l'INRS a prouvé de façon quasi prophétique qu'il est possible et rentable de réaliser ce que le Livre vert rêve de faire et d'échapper aux déterminismes des environnements traditionnels.

b) Avant de se demander quels moyens prendre pour que ces centres ou instituts s'articulent organiquement aux activités départementales de recherche et d'enseignement, il faudrait se demander si cette articulation organique est nécessaire ou souhaitable dans tous les cas.

2. La deuxième question soumise relève de la régie interne des départements et universités.

Thème III : L'IMPACT D'UNE REORGANISATION DU SYSTEME SCIENTIFIQUE SUR LA PRATIQUE CONCRETE DE LA RECHERCHE UNIVERSITAIRE

Questions rattachées au Thème III:

1. Y a-t-il lieu d'établir des critères permettant d'identifier les implications concrètes que doivent avoir sur la définition des tâches des chercheurs la poursuite et la promotion des finalités proprement éducatives et culturelles de la recherche universitaire?

2. Jusqu'à quel point et à quelles conditions des entreprises de concentration, de spécialisation et de collaboration interinstitutionnelle doivent-elles entraîner un accroissement de la mobilité des chercheurs universitaires?

3. Si d'autres critères d'évaluation doivent s'ajouter à l'actuel critère d'excellence, comment ces autres critères peuvent-ils ou doivent-ils s'articuler au critère d'excellence?

Réponses de
Gilles Dussault

1. Critères d'évaluation de la recherche

Je me référerai ici à une catégorisation de la recherche proposée par l'Université du Québec et qui distingue recherche libre et recherche orientée.

Dans le cas de la recherche libre, le seul critère qu'il me semble possible de retenir, c'est le critère de l'excellence.

Dans le cas de la recherche orientée, je pense qu'il faut encore retenir l'excellence comme premier critère, mais que ce seul critère n'est pas suffisant. Je propose qu'on y en ajoute deux autres: (a) les priorités québécoises, dont la définition relève ultimement, je le reconnais aisément, de la juridiction de l'Etat; (b) la collaboration intersectorielle, mentionnée dans le Livre vert et que je crois fort important de mettre en relief; ce critère est particulièrement important dans le domaine de l'éducation où la recherche risque de porter à faux si elle est menée isolément par l'un ou l'autre des importants intervenants que sont le ministère

de l'éducation, l'industrie (par exemple, l'industrie du manuel scolaire), le milieu scolaire et l'université.

2. Finalités de la recherche universitaire

Insister, comme le font le Livre vert sur la recherche scientifique et le document de travail préparé pour l'atelier d'aujourd'hui, sur les finalités proprement éducatives et culturelles de la recherche dite universitaire, surtout quand on ramène et qu'on limite ces finalités culturelles (p. 123) à l'avancement des connaissances et à leur transmission par l'enseignement, c'est énoncer un postulat. Je soutiens qu'avant de poser des questions sur la définition des tâches des chercheurs universitaires, l'on reconnaisse le droit à la recherche universitaire d'être pleinement recherche scientifique, i.e. production mais aussi diffusion et application de la connaissance, tant dans le cadre de projets de recherche identifiés qu'à l'intérieur d'un ensemble d'autres tâches, dans des perspectives dites fondamentales ou appliquées. Ce même droit doit selon moi être reconnu à la recherche dite gouvernementale ou à la recherche dite industrielle, faute de quoi on ne reconnaîtra à aucun de ces secteurs le plein droit à la recherche scientifique.

Thème IV : LA PARTICIPATION DES CHERCHEURS AUX DIVERSES INSTANCES DU SYSTEME SCIENTIFIQUE

Questions rattachées au Thème IV:

1. Quel type de participation doit être assuré aux chercheurs universitaires au sein des instances (institutionnelles, sectorielles et centrales) de consultation,

de concertation et de décision? Qu'est-ce qui, dans chacun des cas, doit caractériser cette participation?

2. Quel mode de représentation et quel type de représentativité y a-t-il lieu de privilégier?

Réponse de
Gilles Dussault

Ne sachant pas encore quels seront éventuellement les nouvelles structures du système scientifique québécois, il m'est difficile de répondre de façon très précise aux questions de ce thème.

Je dirai

1° Que non seulement les chercheurs de l'université, mais aussi leurs partenaires des autres secteurs et les clients de la recherche scientifique doivent être associés aux processus de consultation, de concertation et de décision, surtout en ce qui concerne la définition des priorités. Ainsi, par exemple, pour ce qui est de la recherche en éducation, il faudra s'assurer la collaboration non seulement des syndicats de professeurs d'université, mais aussi, entre autres, des syndicats d'enseignants et de leurs centrales, des représentants des parents, des responsables immédiats de la gestion scolaire.

Je dirai

2° Que plusieurs formules de consultation ont fait leurs preuves. Celle des sommets économiques en est une. Celle qu'a utilisée le ministre de l'éducation à l'occasion du Livre vert sur l'enseignement primaire et secondaire en est une autre, et remarquable.

Je dirai enfin

3° Qu'il y a des modes de consultation à éviter. La présente formule des ateliers sur le Livre vert sur la recherche scientifique, pour moi, en est une. En effet, je me dois d'exprimer la frustration que me cause cette formule.

- J'ai été choisi, j'en conviens, pour participer à cet atelier. Cette invitation que l'on m'a faite a pour moi des allures paternalistes, puisque parallèlement on a omis d'inviter certaines autres personnes qui avaient elles aussi présenté des mémoires. Je répugne au fait d'être l'objet d'un traitement de faveur.

- En m'invitant à participer à cet atelier, on me demandait de fournir des réponses. Comme à un bon écolier qui se présente à un examen oral. Alors que la démarche scientifique consiste d'abord et avant tout non pas à fournir des réponses mais à poser des questions, à définir une problématique.

- J'ai consacré un mois de ma vie à étudier le Livre vert sur la recherche scientifique et à rédiger un mémoire. On ne me fournit pas, (et on ne fournit à personne), l'occasion d'exposer publiquement l'ensemble de mes points de vue alors que l'on avait promis en conclusion du Livre vert (p. 213) une "consultation large et ouverte".

- Je me sens privé d'une large partie de ma liberté d'expression. Je me sens refuser, dans les cadres stricts et étroits de cet atelier, où l'on a décidé de limiter les échanges à quelques aspects seulement de problèmes fort complexes, je me sens refuser donc la possibilité "de parler de réalités qui ne se laissent pas totalement saisir et encadrer dans les normes du prévisible et du mesurable, ...(qui se laissent) encore moins asservir aux seuls canons de l'utile et du rentable" (LVRS, p.14).

- Ce type de consultation et de participation, à mon avis, n'est pas très rentable. Il prête flanc, malheureusement, aux reproches de dogmatisme et de dirigisme. Il n'est pas loin d'être, à mes yeux, un pauvre exercice de démocratie.